068-226800019-20091106-0000004260-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication: 13/11/2009

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-14-6-18 **Séance du** vendredi 6 novembre 2009

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE PROGRAMMES C872 ET C672

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 DU 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'engager la procédure en vue de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE) par le Département, de prévoir une somme d'un montant maximum de 400 € pour le versement à LocaSystem des frais d'inscription et d'enregistrement sur le Registre National des CEE et d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant. Les crédits nécessaires sont inscrits au programme C672 Chapitre 011 Nature 6281 Fonction 731 (opération 2009 / C672 / 7532),
- Autorise le Président à signer les « conventions de cession » des CEE avec les bénéficiaires des subventions du Département éligibles au CEE, selon le modèle donné en annexe du rapport,
- Alloue une subvention d'un montant de 10.000 € à la Nef des Sciences à MULHOUSE pour la réalisation et la gestion de l'exposition sur l'énergie, approuve l'avenant à la convention avec l'association précitée, annexée au rapport, et autorise le Président à la signer. Les crédits nécessaires sont inscrits au programme C772, chapitre 65, fonction 731, nature 6574,
- Approuve la participation du Conseil Général au projet Interreg IV sur « la Performance énergétique des bâtiments», pour un montant cumulé sur 3 ans de 46.875 €. Cette aide sera versée au Regierungspräsidium de FREIBURG in BREISGAU, porteur du projet Interreg, au taux de 5,2 % du total des dépenses engagées et plafonnée à 46.875 €. Le calendrier prévisionnel des versements est le suivant :

2009: 3.000 €
2010: 15.625 €
2011: 15.625 €
2012: 12.625 €

L'inscription de l'autorisation d'engagée nécessaire ainsi que le transfert des crédits de paiement, inscrits au programme C772, Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 731, sur le programme C872 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 731, ont fait l'objet d'un vote lors de la DM2.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions